

Image not found or type unknown



résiliation de contrat de télésurveillance

Par **podonat**, le **27/05/2009** à **14:41**

Bonjour,

j'ai signé pour un contrat chez ARTYS en mai 2006, pour 60mois, mais ça ils ne me l'avait pas signalé. aujourd'hui je dois quitter mon local pro mais ils ne veulent pas résilier le contrat ils veulent que je paye la totalité des mois qu'il me reste même si je ne bénéficie plus de leur service.

comment je dois m'y prendre et est-ce que j'ai une chance de ne pas payer!

merci de me répondre.

cordialement!

natalie